

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

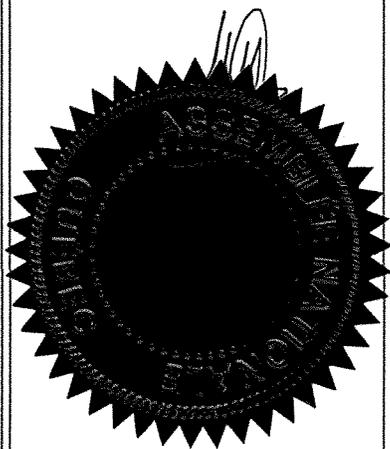
QUE l'Assemblée nationale prenne acte du rapport du directeur de santé publique de Montréal qui souligne que les personnes âgées, en particulier les personnes seules, les locataires, les immigrants récents, et les personnes vivant dans les grandes villes sont plus susceptibles que les autres d'habiter des logements inabordables;

QUE l'Assemblée nationale invite le gouvernement à poursuivre ses investissements pour la rénovation et la mise aux normes des logements afin d'en assurer la salubrité, qu'il poursuive également son programme de subvention aux loyers de même que ses investissements pour la construction de logements sociaux et communautaires;

QU'elle réitère enfin la motion adoptée à l'unanimité le 21 mai 2015 et invite le gouvernement fédéral à mettre fin au désinvestissement en matière de logement social.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 23 SEPTEMBRE 2015.

Québec, ce vingt-quatrième jour de septembre 2015




MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale